

404B

(AÉROSOL)

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Nom du Produit :** Nettoyant de Contact Avec Silicone (Aérosol) /  
Contact Cleaner with Silicones (Aerosol)

**Autres Moyens d'Identification:** Non disponible

**N° Pièces Connexes :** 404B-140G, 404B-340G

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Nettoyeur de contact électrique

**Usage contre-indiqué :** Ne PAS appliquer sur des circuits sous tension ou en présence de sources d'ignition.

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

#### Fabricant

MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADA

**Téléphone** +1-800-340-0772

**FAX** +1-800-340-0773

**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)

**Téléphone** +1-905-331-1396

**FAX** +1-905-331-2682

**COURRIEL (Personne Compétente) :** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA—Appeler CHEMTREC au **+1-800-424-9300**

**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**




CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**404B**
**(AEROSOL)**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par Aspiration	1	Danger	Santé
Toxicité pour la Reproduction	2	Warning	Santé
Toxicité Pour Organes Cibles      Exposition répétée	2	Warning	Santé
Aérosol Inflammable	2	Attention	Flamme
Gaz Sous Pression	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Organes Cibles      Exposition unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique      Chronique	2	Sans objet	Environnement



*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

Mention	<b>DANGER</b>
Symboles	Conseils de Prudence
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'exposition prolongée
	H223 : Aérosol inflammables
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

*Suite de section sur la page suivante*

**404B****(AEROSOL)***Continuation...*

<b>Symboles</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
	H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

*Suite de section sur la page suivante*

**404B**
**(AEROSOL)**
*Continuation...*

<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	<i>sans objet</i>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>

**404B****(AEROSOL)****Section 3 : Composition/Informations sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
107-83-5	méthyl-2-pentane	31%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane <sup>a)</sup>	25%
96-14-0	méthyl-3-pentane	12%
79-29-8	diméthyl-2,3-butane	12%
75-83-2	diméthyl-2,2-butane	8%
109-66-0	pentane	7%
110-54-3	n-hexane	4%

NOTE : Contient une petite quantité de silicone polymérique qui n'est pas un ingrédient classifié comme dangereux.

a) Communément connu comme HFC-134a

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS D'INGESTION**

P301 + P310, P331, P308 + P313

**Symptômes Immédiat***nausées, vomissement, douleurs abdominales, étourdissements, somnolence, faiblesse***Intervention**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**

P302 + P352, P332 + 313, P362 + P364, P308 + P313

**Symptômes Immédiat***peau sèche, rougeur, irritation***Intervention**

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

**404B****(AEROSOL)***Continuation...*

<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P312, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, toux, vision trouble, fatigue</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.  EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre.  Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
<b>Danger Spécifiques</b>	Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].  Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.  Dans d'incendies ou en contact avec des surfaces chaudes, le contenu produit des fumées irritantes et toxiques.  Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer.  Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), des composés halogénés, du fluorure d'hydrogène et de la fumée.
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**404B****(AEROSOL)****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Confinement</b>	Sans objet
<b>Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas performer ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Stockage</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

**404B**
**(AEROSOL)**
**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
2-méthylpentane <i>isomère d'hexane</i> (sauf <i>n-hexane</i> )	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) <sup>a)</sup> 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) <sup>b)</sup> 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	<i>MG Chemicals</i> <sup>b)</sup> ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
3-méthylpentane <i>isomère d'hexane</i> (sauf <i>n-hexane</i> )	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) <sup>a)</sup> 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) <sup>a)</sup> 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,3-diméthylbutane <i>isomère d'hexane</i> (sauf <i>n-hexane</i> )	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) <sup>a)</sup> 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) <sup>a)</sup> 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,2-diméthylbutane <i>isomère d'hexane</i> (sauf <i>n-hexane</i> )	500 ppm (500 ppm) <sup>b)</sup> 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) <sup>a)</sup> 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm	500 ppm (500 ppm) <sup>a)</sup> 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm

*Suite de section sur la page suivante*



**404B****(AEROSOL)***Continuation...*

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
pentane	ACGIH	1 000 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	600 ppm	Non établi
	Canada BC	600 ppm	Non établi
	Canada ON	600 ppm	750 ppm
	Canada QC	120 ppm	Non établi
n-hexane	ACGIH	50 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	50 ppm	Non établi
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	50 ppm	Non établi
	Canada ON	50 ppm	Non établi
	Canada QC	50 ppm	Non établi

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins).

Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites des FDS des fournisseurs furent également consultés.

Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

- Valeur annulée (rétractée) sous ordonnance d'un tribunal, mais toujours en vigueur dans certains États.
- MG Chemicals recommande cette limite qui correspond au seuil le plus souvent trouvé parmi les seuils internationaux.

### Paramètres de Contrôles

#### Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

*Suite de section sur la page suivante*

**404B****(AEROSOL)****Equipment de Protection Individuelle**

<b>Protection des yeux</b>	<p>Porter des lunettes de protections ou des lunettes monocoques de sécurité.</p> <p><b>RECOMMANDATION :</b> Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (de côté).</p>
<b>Protection de la Peau</b>	<p>En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc de butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p>
<b>Protection Respiratoire</b>	<p>Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.</p> <p>Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.</p> <p><b>RECOMMANDATION :</b> Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

**Hygiène Préventives**

Lavez-vous les mains après l'usage du produit.

**404B**
**(AEROSOL)**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide, en format aérosol	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	1%
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	7%
<b>Odeur</b>	Légèrement hydrocarbure	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C</b>	33 kPa [250 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	2.98 (Air =1)
<b>pH</b>	Sans objet	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.66
<b>Point de fusion/Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Immiscible
<b>Point initial d'Ébullition</b>	-26 °C [-14.8 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair</b>	-29 °C [-20 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	0.8 (Ether =1)	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	<20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) La valeur point éclair coupelle fermée.

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, sources d'ignition, les températures de plus de 50 °C [122 °F], et les substances incompatibles
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, des métaux alcalins ou alcalino-terreux, l'aluminium en poudre, le zinc, le magnésium et le béryllium
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**404B****(AEROSOL)****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Peut provoquer une rougeur.
<b>Peau</b>	Provoque un assèchement de la peau, une rougeur et une irritation.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer un étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, de la nausée, de la toux, une vision trouble et de la fatigue
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une nausée, des vomissements, des crampes abdominales. Voir aussi les symptômes d'inhalation.
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite.

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermal</b>	<b>CL50 inhalation</b>
2-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	3 125 ppm 4 h Rat <sup>a)</sup>
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m <sup>3</sup> 4 h Rat
3-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,3-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,2-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
pentane	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible	>20 000 ppm Rat 4 h (vapeur)
n-hexane	15 840 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Rabbit	48 000 ppm 4 h Rat
Mélange ATE	>5 000mg/kg	>5 000 mg/kg	33 ppm

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

*Suite de section sur la page suivante*

**404B****(AEROSOL)****Autre Effets Toxiques**

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Le composant n-hexane est nocif pour le fœtus selon des études sur des animaux.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	L'inhalation des isomères d'hexane peut affecter le système nerveux central.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger d'aspiration</b>	Danger d'aspiration de catégorie 1 car le mélange contient plus de 10% de substance de catégorie 1 et a une viscosité cinématique <20.5 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C.

**404B****(AEROSOL)****Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Des mélanges similaires d'isoalcanes C6-C7 avec <5% n-hexane ont un CL50 de 11.4 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; et un CE50 48 h de 3.0 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau).

**Écotoxicité Aiguë**

Voir l'écotoxicité chronique.

**Écotoxicité Chronique**

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

**Biodégradation**

Non disponible

**Autres Effets**

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

Contenu réglementé de Composé Organique Volatile COV = 73% [556 g/L]

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

404B

(AEROSOL)

## Section 14 : Information Relatives au Transport

## Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses); **Réglementation des É.-U. 49 CFR** (Parties 100 à 185)

Quantité Limité



## Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limité

**Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AEROSOL, inflammable

**Classe** : 2.1**Groupe d'Emballage**: sans objet**Polluant Marin** : Oui

## Voie Maritime

Référez à la régulation IMDG.

Quantité Limité

**Numéro UN** : UN1950**Appellation Réglementaire** :

AEROSOL, inflammable

**Classe** : 2.1**Groupe d'Emballage**: sans objet**Polluant Marin** : Oui

*Note:* L'expéditeur qui manutentionnent, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

404B

(AEROSOL)

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

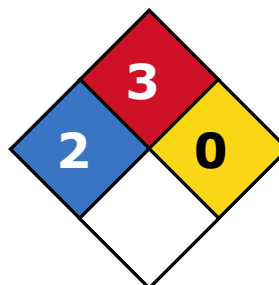
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes HMIS®**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES NFPA® 704**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient du n-hexane qui est répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du n-hexane (No. CAS 110-54-3; quantité rapportable = 5 000 lb) qui est assujéti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

*Suite de section sur la page suivante*



**404B****(AEROSOL)**

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive)

Ce produit contient de n-hexane, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

### Europe

**RoHS** (Restriction of Hazardous Substance Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

### Section 16 : Autres Informations

**Préparé par** Le département de réglementation de MG Chemicals

**Date de Création** 08 mars 2023

**Annule et Remplace** 13 juin 2019

**Changement Effectué** : Mise à jour des informations de classification, section 2.

### Références

1) ACGIH 2022 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2022).

*Suite de section sur la page suivante*

**404B****(AEROSOL)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = <i>IARC</i> )
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i> )
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i> )
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courrielle : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses**

*Fabrication & Support*  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. *M.G. Chemicals, Ltd.* croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.